NOTE — COLLOQUE DU CERCLE COLBERT

« Il faut vivre à la même époque » : les collectivités face à la mutation du travail et de la commande publique

Réuni aux Échos le 23 avril 2024, le colloque annuel du Cercle Colbert posait une question simple : mutation ou révolution ? Directeurs généraux, élus et dirigeants d'entreprise y ont répondu sans langue de bois — sur l'attractivité des métiers territoriaux d'abord, sur la commande publique ensuite. Deux ans plus tard, leur diagnostic tient. La promesse de décentralisation qui refermait la matinée, beaucoup moins.

Recoudre le central et le local

Philippe Laurent devait ouvrir la matinée en salle ; il l'a fait en visioconférence, pour ce qu'il a lui-même qualifié de « raison d'État » : le Premier ministre arrivait à Sceaux, dont il est maire, pour le comité interministériel de la transformation publique — une visite consacrée à la simplification et à la « débureaucratisation ». La coïncidence était heureuse : son propos portait précisément sur cette articulation.

Élu pour la première fois en 1977, président du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale, il a posé un constat de longue durée : un fossé s'est creusé entre le pouvoir central et les pouvoirs locaux, et « il est urgent de recoudre ça ». En 1977, rappelait-il, ses aînés du conseil municipal ne faisaient pas la différence — la commune, le département, la SNCF, la RATP, tout cela « c'était l'État », un cadre général où les pouvoirs publics s'exerçaient avec une bienveillance mutuelle. La France est le pays où l'État a créé la nation, et non l'inverse : ce qui rend les tentations fédéralistes assez vaines et fait de notre centralisation un fait culturel avant d'être un fait politique.

Il en tirait une conséquence peu entendue dans le débat sur la dépense publique. En France, une très grande part des fonctions collectives est assurée par le service public là où d'autres pays s'appuient sur l'associatif ou les paroisses : un niveau de prélèvements obligatoires plus élevé finance donc aussi davantage de choses, et la comparaison internationale « n'est pas raison ». Quant au reproche adressé aux collectivités, il le jugeait mal ciblé : « Ce qui pose problème, ce n'est pas le niveau de la dépense publique, c'est le niveau du déficit » — auquel elles contribuent fort peu.

Une fonction publique de proximité que rien ne robotise

Les communes et les intercommunalités sont, disait-il, « d'une certaine manière des entreprises de service ». Le service public de proximité s'exerce auprès des gens — crèches, écoles, seniors — et ne se mécanise pas. D'où des métiers exigeants, sources de tension parce que ce sont des métiers de relation, et mal rémunérés : la territoriale est le versant le moins bien payé des trois. D'où aussi une difficulté de recrutement aiguë là où le coût de la vie est élevé : on ne peut plus être auxiliaire de puériculture en petite couronne sans habiter à trente ou quarante kilomètres. S'y ajoute une méconnaissance des carrières possibles : un jeune qui n'a jamais mis les pieds dans une mairie n'imagine pas ce que la territoriale permet — plusieurs employeurs, plusieurs métiers, une carrière déroulée sur une vie.

Corriger cela ne viendra pas de l'État, qui peine déjà pour ses propres agents. D'où le plaidoyer de Philippe Laurent pour un échelon supplémentaire : une « fédération des employeurs territoriaux » réunissant maires, présidents de département, d'intercommunalité et de région, capable de porter un discours positif sur les métiers et de gérer plus librement le dialogue social pour deux millions d'agents.

Interrogé sur les nouvelles attentes, il a distingué. La sécurité de l'emploi « ne fonctionne plus » comme argument : les jeunes savent qu'ils changeront d'employeur et alterneront public et privé. La recherche de sens, elle, est très opérante — mais suppose que le pays renouvelle son discours sur le service public « en tant qu'il peut aussi être considéré comme une chance ». Le télétravail, en revanche, ne peut selon lui être un levier d'attractivité, puisqu'il estimait à 20 % environ la part des postes télétravaillables dans la territoriale ; l'argument devrait être inverse — ce sont des métiers auprès des gens. Quant à la semaine de quatre jours, elle se concilie mal avec des équipements ouverts cinq à six jours sur sept.

LE CONTEXTE, EN CHIFFRES PUBLIÉS DEPUIS

Indicateur	Donnée la plus récente
Effectifs de la fonction publique territoriale	2,04 millions d'agents au 31 décembre 2024, soit 35 % des 5,88 millions d'agents publics (Insee, février 2026)
Salaire net mensuel moyen en équivalent temps plein, 2024	territoriale 2 317 € · hospitalière 2 896 € · État 3 018 € (Insee, mai 2026)
Structure des emplois	69 % des emplois permanents de la territoriale relèvent de la catégorie C (DGCL, 2026)
Télétravail	14 % des agents territoriaux ont télétravaillé au moins une fois sur quatre semaines, contre 25 % à l'État ; 27 % jugent leur emploi compatible (DGAFP, données 2024)
Difficultés de recrutement	52,7 % des collectivités déclarent des difficultés à recruter ou fidéliser ; 92,3 % jugent nécessaire une revalorisation (HoRHizons 2025)
Postes non pourvus	261 787 annonces publiées en 2024, en hausse de 13 % ; 19 % des postes publiés n'ont donné lieu à aucune nomination (FNCDG, 2025)
Semaine de quatre jours	12 % des collectivités avaient lancé une expérimentation ; la métropole de Lyon l'a généralisée en septembre 2024

Données publiées après le colloque, à titre de repère. Sources : Insee, DGCL, DGAFP, FNCDG, Coordination des employeurs territoriaux.

Première table ronde : « carrière » contre « parcours »

Bertrand Sourisseau, directeur général adjoint chargé des ressources humaines et de la modernisation à la métropole Nice Côte d'Azur, a planté le décor par une image météorologique : nous changeons de climat — social, économique, politique — et « quand on change de climat, on doit adapter nos modes de vie ». Or, le vocabulaire n'a pas bougé. Parler de « statut » dans un environnement mouvant n'est déjà pas très positif ; parler de « carrière » à des candidats qui pensent « parcours » l'est moins encore. D'où une formule particulièrement juste énoncée lors de la matinée : le grand atout des collectivités est la proximité, mais « pour être proche, il ne faut pas seulement habiter dans un même territoire, il ne faut pas seulement partager le même espace : il faut vivre à la même époque ». Ses outils de gestion, disait-il, datent d'un autre temps.

Florence Peleau-Labigne, directrice générale des services de la région Centre-Val de Loire, a décrit un environnement devenu instable — crises sanitaire, climatique, financière, inflation, guerres aux frontières — qui rend le climat de travail plus anxiogène. Son constat le plus frappant : « le management ne fait plus rêver ». Il fut un Graal ; il est devenu une charge dont de jeunes cadres se détournent et dont des managers en poste demandent à sortir. Elle ne croit pas pour autant à l'organisation horizontale : il faudra continuer à avoir des managers qui embarquent, donnent le sens et évaluent. D'où une démarche

baptisée MADE IN — management de l'administration innovant — fondée sur une idée simple : la relation managériale n'est pas le seul apanage du manager, elle engage chaque membre de l'équipe. Sa boîte à outils : coaching individuel et d'équipe ; onboarding, parce qu'un recrutement raté à trois mois est du temps et de l'argent perdus ; mobilités internes, en regardant les agents « non pas pour ce qu'ils savent faire aujourd'hui mais pour ce qu'ils pourraient faire demain » ; baromètres internes réguliers, pour prendre le pouls d'une collectivité qui marche sur deux jambes — 2 600 agents dans une centaine de lycées d'un côté, les fonctions du siège de l'autre.

Bertrand Langlet, directeur général des services du département de l'Essonne après l'avoir été à Orléans, a proposé la grille la plus analytique : on agit sur trois plans distincts. L'organisation, affaire de l'encadrement supérieur, où la mutualisation entre ville-centre et intercommunalité crée un effet d'intensité réel. Les processus, affaire de l'encadrement intermédiaire, où il faut simplifier les contrôles, éviter que tout remonte et déconcentrer les fonctions support. Et la culture, qui concerne tous les agents : « ce qui fait les silos, c'est la culture », et aucune simplification de procédure ne les fera tomber. Transformer une culture demande du temps — ce qui fait de la valse des dirigeants un problème sérieux — et se joue par le projet, seul antidote à la démotivation quand la contrainte financière oblige à retirer des missions.

Séverine Rommé, directrice générale des services d'Est Ensemble, a récusé les deux termes du titre : « ce n'est ni mutation ni révolution, c'est un vrai espace d'innovation », parce qu'on y raisonne en efficacité sans obligation de rentabilité. Elle a introduit une distinction utile entre l'utilité et le sens : les ripeurs derrière les camions, les égoutiers dans les réseaux comprennent parfaitement l'utilité de leur travail ; c'est le sens qu'il revient à l'employeur de construire. Et elle a donné les exemples les plus concrets de la matinée — le premier collaborateur éco-anxieux qu'elle ait recruté, qui conçoit son parcours et son management au regard de l'évolution de la planète ; les congés menstruels ; la collègue fonctionnaire qui demande six mois pour apprendre le surf, avec l'arbitrage que cela impose : « si je lui dis non, elle partira ailleurs, et j'aurai perdu ses compétences de toute façon ».

Le contrepoint est venu de Bertrand Sourisseau : jusqu'où aller ? « Les ressources humaines sont peut-être de plus en plus rares, mais les ressources financières aussi. » Que la place du travail décline dans l'échelle des valeurs ne le dérange pas ; il rappelle que les ressources des collectivités sont des finances publiques et qu'il faut « une contrepartie, un contrat, un deal ». Un consultant spécialisé dans l'immobilier de bureau a prolongé le raisonnement par les mètres carrés : un poste de travail coûte de 12 000 à 15 000 € par an à Paris, deuxième centre de coût après les salaires, tandis que le taux de présence, déjà limité à 70 % avant le covid, oscille désormais entre 50 et 60 %. Sa règle : « le mètre carré qui ne coûte pas cher, c'est celui qu'on n'occupe pas et qu'on ne chauffe pas ».

Une question de la salle a pointé l'angle mort : personne n'avait parlé des élus. La réponse a fusé, unanime : « c'était une telle évidence qu'on a oublié de le signaler ». Bertrand Langlet a tracé la ligne : « les élus fixent le cap et sont au contact de la population, l'administration est là pour mettre en musique ; en aucun cas un élu n'a à se mêler du management ». Et Séverine Rommé a formulé ce qu'elle tient pour le privilège de la territoriale : « choisir pour qui on travaille et le territoire sur lequel on travaille ».

Seconde table ronde : la commande publique, entre ouverture et équité

Olivier Carré, ancien maire d'Orléans et ancien député du Loiret, a commencé par une confession d'élu : « parfois les élus croient qu'ils savent ce qu'ils veulent, mais en fait ce n'est pas vrai » — parce qu'ils portent les contradictions de la société, celles qui surgissent dès qu'une piste cyclable suppose de supprimer un rang de stationnement. Ces contradictions se répercutent dans le cahier des charges, de deux façons opposées : trop fermé, quand l'administration verrouille la commande pour protéger ses élus ; trop flou, quand le prestataire croit avoir champ libre et se fait « rattraper par la patrouille » à la

livraison. Son bémol vise l'entrée en scène des acteurs financiers : dès qu'une banque est impliquée dans un montage, avocats et services juridiques finissent par « pervertir l'efficacité de la commande », alors que la force propre d'une collectivité est une résilience multiséculaire qui lui permet d'assumer plus de risque que le privé ne l'imagine.

Son contre-exemple est le meilleur plaidoyer pour la commande intelligente. À Orléans, un carrefour majeur devait être refait ; l'enjeu réel n'était pas la quantité d'enrobé, que toutes les entreprises savaient poser, mais la façon d'organiser le chantier sans emboliser la métropole. C'est donc cela qu'on a mis au marché : les réponses ont porté sur la méthode, avec des techniques innovantes à la clé. « La façon dont on prend le problème pour sa résolution amène la réponse. »

Olivier Nys, directeur général des services de la ville et de la métropole de Montpellier, a plaidé pour une doctrine explicite du recours à l'entreprise : savoir dire quand on a besoin du privé et quand on assume une régie, y compris dans l'espace large où le choix est arbitraire. Il défend la cohabitation des deux modes sur une même compétence, parce qu'elle permet de comparer non seulement les coûts mais la qualité et la relation à l'usager. Il relevait au passage un angle mort persistant : dans les quatre collectivités qu'il a dirigées en vingt ans, il a dû créer à chaque fois la direction des achats, qui n'existait pas. Mais son avertissement principal portait sur la déontologie. Les organisations publiques sont « mues par des soucis d'éthique, de transparence et d'exemplarité » qui montent très fort, portés autant par les agents que par les citoyens — et la matière reste sensible. D'où son plaidoyer pour une charte qui dise expressément les frontières : « il faut dire quand c'est blanc, quand c'est noir ; quand c'est gris, ce n'est pas bon ». Non pour soupçonner, mais pour protéger des agents qui ne savent pas toujours ce qu'ils peuvent faire.

Marie Le Vern, ancienne députée de Seine-Maritime devenue dirigeante d'une société de conseil, a introduit le troisième sommet du triangle : le citoyen. Selon ses enquêtes, la pression citoyenne est devenue la première pression que déclarent les élus — devant celle de leurs oppositions municipales. La réponse majoritaire n'est pas pour autant le repli sur la légitimité représentative : une large majorité d'élus estime qu'il faut faire davantage intervenir le citoyen dans la décision publique. À condition de bien choisir l'objet — pas la technique, une concertation sur un procédé constructif vide la salle, mais les grandes orientations et l'avenir de la ville. Elle liait cette exigence à la violence du débat numérique, qu'un face-à-face désamorce, et au renouvellement du personnel politique : très peu d'élus en fonction avaient déjà un mandat en 1995.

Gilles Patrosso, directeur général de Razel-Bec, a apporté le point de vue de l'entrepreneur, sombre sur un point : l'allongement des procédures. On lançait et terminait un projet dans un mandat ; il en faut désormais deux, parfois trois — ce qui décourage les élus d'engager des opérations structurantes dont ils ne récolteront pas les fruits. Il y ajoutait la judiciarisation, qui renchérit les appels d'offres et retarde des équipements utiles à la transition écologique : trois ans, dans son exemple, entre la candidature et l'attribution d'un marché, alors que les prix étaient faits au bout de six mois. Sa proposition : régler autrement que devant le tribunal les difficultés d'exécution, sur le modèle des contrats internationaux équilibrés où chacun assume sa propre responsabilité.

Michel Havard, ancien député du Rhône et directeur du développement de Suez Eau France, a fait la part des choses sur le code de la commande publique : il a eu la grande vertu de fixer une règle et d'assainir des situations où le choix n'était pas toujours objectif. Son inconvénient est la rigidité — un cahier des charges trop prescriptif produit quatre offres similaires qui s'arbitrent sur le prix — et l'impossibilité de faire évoluer un contrat pluriannuel sans risquer le grief de rupture d'égalité. Sa clé est ailleurs : dans le niveau d'ambition que le donneur d'ordre affiche au départ. Quand une collectivité annonce qu'elle veut réduire de 10, 15 ou 20 % son prélèvement sur la ressource en eau, l'entreprise est obligée d'aller au-delà du réseau, jusqu'à « l'après-compteur » — c'est-à-dire jusqu'au comportement de l'usager. C'est là

la vraie mutation de la période, et là aussi que le cadre atteint sa limite : « on parle d'urgence climatique et on veut l'aborder avec le code de la commande publique ; le pas de temps n'est pas le bon ».

La dernière question de la salle portait sur l'acceptabilité sociale des projets. Elle fait désormais pleinement partie du périmètre de la décision, a répondu Olivier Nys, et il faut faire « un pas de côté » pour admettre qu'un projet jugé vital puisse être rejeté. Il faut surtout dézoomer, ont ajouté Marie Le Vern et Olivier Carré : se laisser enfermer dans le face-à-face avec l'association créée contre un projet, c'est avoir perdu d'avance. « Un projet, c'est comme une pierre qui tombe dans l'eau » — si l'on ne regarde que l'onde la plus forte, on croit bouleverser tout le territoire. Et lorsqu'un projet apporte une solution à un problème qui préexistait dans le quartier, le degré d'acceptabilité change de nature.

Trois mots et une anagramme

Jacques Godron, à l'époque co-président du Cercle Colbert, a proposé en synthèse trois mots pour la première table ronde. La stabilité, demandée par des directions qui ne peuvent pas changer de méthode toutes les cinq minutes, et contredite par des agents qui cherchent à bifurquer : « auparavant ils étaient dans des trains, sur des rails ; aujourd'hui ils sont en voiture, et c'est quartier libre ». La responsabilité, réclamée à tous les niveaux et pourtant redoutée, parce qu'elle expose. L'envie, enfin — de travail, de résultat, de collectif —, la plus difficile à fabriquer. Responsabilité, stabilité, envie : RSE. Pour la seconde table ronde, il a retenu la frontière — éthique, entre ouverture et fermeture des marchés, entre la précision et le flou nécessaire à l'innovation —, la violence, celle de la judiciarisation comme celle du citoyen expert, et l'arbitrage : les entreprises demandent de la clarté et de la fermeté, or « la main de la collectivité tremble ».

La clôture d'Éric Woerth, et ce qu'il en est advenu

Éric Woerth, alors député de l'Oise, est arrivé en fin de matinée, retenu par des réunions à Matignon et à l'Élysée : il achevait la mission sur la décentralisation que lui avait confiée le président de la République. Son propos fut celui d'un pragmatique. Il y a un « vrai besoin d'État » et un réflexe centralisateur français : quand ça va mal, on se retourne vers l'État. La décentralisation « ne marche pas si mal » — et pourtant chaque niveau est mécontent, chacun estimant que l'État intervient dans son domaine et qu'il n'a pas les moyens de ses compétences.

Il s'était interdit trois choses : redécouper les collectivités, créer un impôt nouveau, promettre un grand soir. Ce qu'il annonçait, en revanche : une réforme de la dotation globale de fonctionnement, dont il a donné la meilleure description qu'on en ait entendue — « vous ouvrez le capot, il y a tellement de fils, tellement de nœuds, qu'au fond vous le refermez et vous vous posez une seule question : est-ce que c'est plus ou moins que l'année dernière » ; une dotation d'investissement unique à la main du préfet ; un vrai pouvoir réglementaire pour le chef de file d'une compétence, qui doit aussi animer le tour de table financier ; un statut de l'élu et une dépénalisation de l'action publique, contre des absurdités comme celle de l'élu contraint de quitter la séance quand on parle de la société d'économie mixte où il représente sa commune ; le retour du débat sur le conseiller territorial ; des conclusions sur Paris, Lyon et Marseille. Le tout au service d'un objectif : « combattre cette forme d'impuissance publique », dont il a donné l'illustration la plus parlante — une habitante de Marseille appelant une radio locale pour ses poubelles et son nid-de-poule, et s'entendant répondre : « ce n'est pas moi, c'est la métropole ».

Le rapport « Décentralisation : le temps de la confiance » et ses 51 propositions ont été remis au président de la République fin mai 2024 — moins de deux semaines avant la dissolution de l'Assemblée nationale. Aucune loi n'en est issue. Ni la déclaration de politique générale de Michel Barnier, ni celle de François Bayrou ne l'ont cité. Le « grand acte de décentralisation » annoncé par Sébastien Lecornu en septembre 2025 s'est réduit, en avril 2026, à un texte centré sur le rôle du préfet ; déposé au Sénat le 20 mai 2026

sous le titre « renforcer l'État local », il en a été retiré de l'ordre du jour le 25 juin 2026 après la fronde des associations d'élus, qui y voyaient un texte recentralisateur. Il n'a jamais été examiné en séance.

Deux choses ont pourtant bougé, sans se réclamer du rapport. La loi du 22 décembre 2025 a créé un statut de l'élu local : revalorisation indemnitaire dans les petites communes, autorisations d'absence, crédits de formation portés à vingt-quatre mois, protection fonctionnelle automatique en cas de violences — et surtout une réécriture de la prise illégale d'intérêts qui exclut explicitement l'intérêt public de son champ et exige la démonstration d'une altération effective du jugement. C'est très exactement l'absurdité qu'Éric Woerth pointait ce matin-là ; le texte est toutefois issu d'une proposition de loi sénatoriale déposée en janvier 2024, antérieure au rapport. De même, la loi du 11 août 2025 a instauré à Paris, Lyon et Marseille le double scrutin que recommandait sa proposition 25 — mais par une initiative parlementaire indépendante, appliquée aux municipales de mars 2026.

Le reste est resté au port. La DGF n'a pas été réformée : la loi de finances pour 2026 se borne à la geler à 27,4 milliards d'euros. La dotation d'investissement unique a connu une tentative, supprimée en cours de discussion budgétaire. Le conseiller territorial a été explicitement écarté par le gouvernement en février 2026. La Métropole du Grand Paris, dont le rapport proposait la suppression, existe toujours. Quant à Éric Woerth, il aura été ministre de l'Aménagement du territoire, de la Décentralisation et du Logement pendant une journée, dans le premier gouvernement Lecornu ; il a quitté l'Assemblée nationale en mars 2026 et préside depuis le conseil d'administration du PMU.

Le versant fonction publique a connu le même sort. Le projet de loi de Stanislas Guerini — rémunération au mérite, réponses graduées avant le licenciement, remise en cause des catégories A, B et C — était encore en concertation le 9 juin 2024 ; gelé par la dissolution, il a ensuite été abandonné, et le seul texte en cours en 2026 se limite à six articles techniques. Une chose, en revanche, a abouti par la voie même que préconisait Philippe Laurent : l'accord national négocié en 2023 entre les employeurs territoriaux et les organisations syndicales sur la protection sociale complémentaire est devenu la loi du 22 décembre 2025. La Coordination des employeurs territoriaux, elle, n'a toujours pas la personnalité morale — l'avancée est fonctionnelle, pas institutionnelle. Philippe Laurent, réélu maire de Sceaux en mars 2026, préside toujours le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale.

Ce que le Cercle Colbert en retient

- Le mot juste de Bertrand Sourisseau : la proximité ne suffit plus si elle est seulement géographique. « Il faut vivre à la même époque » — et les outils de gestion des ressources humaines des collectivités, eux, n'y vivent pas encore.
- L'attractivité ne se décrète pas depuis Paris. Le seul chantier de la matinée qui ait abouti depuis — la protection sociale complémentaire, devenue loi en décembre 2025 — est précisément celui que les employeurs territoriaux ont négocié eux-mêmes.
- La commande publique se joue en amont. Le carrefour d'Orléans mis au marché sur la méthode plutôt que sur le résultat, l'objectif chiffré de réduction du prélèvement sur la ressource en eau : dans les deux cas, c'est la formulation de l'ambition qui a libéré l'innovation, pas l'assouplissement des règles.
- Deux ans après, la leçon la plus dure est ailleurs : un rapport de 51 propositions remis à dix jours d'une dissolution ne survit pas à l'agenda politique. Ce qui a abouti — statut de l'élu, scrutin PLM, protection sociale complémentaire — venait d'initiatives parlementaires ou conventionnelles engagées avant lui, et sans lui.

Pour aller plus loin

- La vidéo intégrale du colloque : « Les collectivités territoriales entre mutations et révolutions », chaîne YouTube du Cercle Colbert
- Éric Woerth, « Décentralisation : le temps de la confiance », rapport au président de la République, mai 2024 (PDF)
- LOI n° 2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local (Légifrance)
- LOI n° 2025-1251 du 22 décembre 2025 relative à la protection sociale complémentaire des agents publics territoriaux (Légifrance)
- Projet de loi visant à renforcer l'État local — dossier législatif du Sénat, déposé le 20 mai 2026
- Baromètre HoRHizons 2026 de la Coordination des employeurs territoriaux (PDF)

Note établie à partir du colloque « Les collectivités territoriales entre mutations et révolutions », organisé par le Cercle Colbert dans les locaux des Échos, à Paris, le mardi 23 avril 2024, avec le concours de Razel-Bec. Intervenants : Philippe Laurent, maire de Sceaux et président du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale (en visioconférence) ; Bertrand Sourisseau (métropole Nice Côte d'Azur), Florence Peleau-Labigne (région Centre-Val de Loire), Bertrand Langlet (département de l'Essonne), Séverine Rommé (Est Ensemble) et Olivier Nys (ville et métropole de Montpellier) ; Olivier Carré, ancien maire d'Orléans ; Marie Le Vern, ancienne députée ; Gilles Patrosso (Razel-Bec) et Michel Havard (Suez Eau France) ; clôture par Éric Woerth, alors député de l'Oise. Introduction de Maximilien Pellegrini et Jacques Godron, co-présidents du Cercle Colbert ; seconde table ronde animée par Henri de Grossouvre, administrateur. Les interventions du public sont restituées sans mention nominative. Les données chiffrées et la chronologie législative sont arrêtées au 23 août 2026.